

La réussite de tous.  
**Sans modération !**



**Pour l'école,  
on ne doit  
pas se priver.**



**SNUipp - FSU 28**  
**3, rue Louis Blériot**  
**28300 CHAMPHOL**  
**Tel: 02.37.21.15.32**  
**Port: 06.80.30.33.07**  
**Fax: 02.37.21.39.89**

Jean-Christophe Rétho  
Secrétaire départemental SNUipp-FSU 28

À

M. l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir

Champhol, le 13 décembre 2011

Objet : Stage de formation Langues vivantes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Hier, lors du conseil de formation, vous nous avez annoncé la suppression de trois stages de formation continue à candidatures individuelles. Vous nous avez aussi informés que le volume de ces stages servirait à la mise en place d'un stage Langues Vivantes à destination des collègues exerçant sur des classes de cycle3 bénéficiant cette année d'un intervenant « Langue ».

Nous avons émis un certains nombres de réserves lors du conseil de formation.  
Nous souhaitons en apporter de nouvelles et vous proposer une autre organisation de ces stages.

Le dispositif que vous nous avez présenté, ne permet en rien du fait du mouvement des personnels et de l'organisation interne des écoles d'assurer l'enseignement des Langues Vivantes dans les 93 classes bénéficiant cette année des 8 ETP d'intervenants Langues.

Aussi afin de permettre aux collègues demandeurs et donc déjà sensibilisés et intéressés à l'enseignement des Langues Vivantes, il nous paraît plus opportun de permettre l'organisation d'un « vrai » stage de formation continue sur cette problématique, avec un appel à candidature permettant à ces collègues d'être par la suite habilités.

Si cet appel à candidature est fait assez tôt, rien n'empêche, en cas de réponses insuffisantes de mettre en place le dispositif que vous nous avez présentés.

Nous estimons que pour un certain nombre de nos collègues l'enseignement d'une langue vivante est un exercice difficile (maîtrise orale, du vocabulaire par exemple).

De ce fait leur imposer un stage de « 4 jours » ne nous paraît pas la réponse la plus adaptée pour qu'ils soient en mesure d'enseigner une Langue vivante étrangère à leurs élèves et de les amener à la compétence 2 du palier 2 du socle commun.

De plus, d'aucun aujourd'hui ne peut savoir si ces collègues seront en postes face à des élèves de cycle 3 à la rentrée prochaine.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho